Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260402-2026048-DE

N°048/2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BECUWE, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 27 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 17 ***Votants : 19***

PRÉSENTS : M Philippe BECUWE, Mme Isabelle DERUYTER, M Patrick HERVE, Mme Annie LEMEE, M Robert MOUCHY, Mme Josette COUDRAIS, M Frédéric CHEVALIER, Mme Danielle VALLIERE, Mme Nathalie GEFFROY, Mme Odile PINSEMBERT, M Kévin MORIN, Mme Myriam COUDRAIS, M Lucas MAHIEUX, Mme Elodie LECLERCQ-BOISSEL, M François POLOUBINSKI, M Philippe CHARLES, Mme Tiphaine PLAUD.

ABSENTS : M Mickaël DREAN, M Anthony SERAZIN
POUVOIRS : M Mickaël DREAN a donné procuration à M Lucas MAHIEUX
M Anthony SERAZIN a donné procuration à M Philippe CHARLES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie GEFFROY est désignée secrétaire de séance.

****

Objet : COMMISSION COMMUNICATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

EXPOSÉ DES MOTIFS
Le conseil municipal, organe délibérant de la commune, est appelé à se structurer en commissions thématiques afin d'assurer une préparation efficace des dossiers soumis à son examen. Ces commissions, qu'elles soient obligatoires (au regard des dispositions légales) ou facultatives (créées pour répondre à des enjeux locaux spécifiques), permettent une analyse approfondie des projets et une meilleure association des élus aux décisions.

Considérant qu'en commission générale du 26 mars 2026, les élus ont proposé de créer la commission communication,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de créer la commission COMMUNICATION
- PROCEDE à l'élection des membres de la commission communication.
  Sont élus :
  * Isabelle DERUYTER, Myriam COUDRAIS, Philippe CHARLES, Lucas MAHIEUX, Odile PINSEMBERT
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer et signer tous actes afférents.

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

Le secrétaire de séance,
GEFFROY Nathalie

Le Maire,
BECUWE Philippe

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le :